

**CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU **Lundi 27 septembre 2021**

**Etaients présents :** M. CHAUSSADE, Mme PILET, M. COUSTILLAS, Mme QUIVIGER, M. LACOMBE, Mme JUKOWSKI, M. DECOLY, M. CHATEAU, Mme DE GRAVE-DA COSTA, M. GRENIER, M. BERGER, Mme EGONNEAU, M. LABORIE, Mme LE ROY, M. GAVARD

**Absents excusés :** M. BESSEDE (procuration à M.COUSTILLAS), Mme RAUTURIER (procuration à M. CHAUSSADE), Mme VINCENT, Mme HUBAUT-LEMER,  
Madame PILET a été nommée secrétaire de séance

Après avoir fait l'appel, le conseil nomme un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, soumet le précédent compte-rendu à l'approbation du conseil. Celui-ci approuvé.

Il demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération, une sur la demande de subvention du lycée Arnaut Daniel dans le cadre d'une sortie pédagogique. Sa demande est acceptée à l'unanimité. Il passe à l'ordre du jour.

## **I – Délibérations**

### **1- Adhésion à l'ASE**

Le Maire informe le conseil municipal du non renouvellement de la Communauté de communes Isle Double Landais à l'adhésion à l'ASE, association qui intervient pour les frelons asiatiques. Au vu de la constante augmentation de ce type de frelons, le Maire propose d'adhérer au titre de la commune à ladite association afin de permettre aux administrés de bénéficier d'un tarif bien moins onéreux et d'une gratuité pour les bâtiments et lieux communaux. La cotisation est de 0.23 € par habitant et par an, soit un coût pour 2021 de [1827 x 0.23] : 420.21 €. Accord à l'unanimité

### **2- Rapport délégataire SIAEP**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du délégataire du service public d'eau potable du SIAEP de Montpon Villefranche relatif à l'exercice 2020, établi par la société AGUR et lui demande de prendre acte

### **3- Rapport qualité et prix eau SIAEP**

Monsieur Le maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, relatif à l'exercice 2019 du **S.I.A.E.P. DE MONTPON-VILLEFRANCHE**, auquel la Commune a transféré cette compétence, approuvé par délibération du Comité Syndical du 19 Juillet 2021 et auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la Loi N° 2010-788 du 12 Juillet 2010. Il lui demande de prendre acte.

### **4- Adoption du rapport prix et qualité de l'eau 2020 – assainissement collectif MENESPLET**

Monsieur Le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif de la commune de Ménesplet. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Adopté à l'unanimité

### **5- Convention orange pylône les prés vieux**

M. le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention portant sur l'implantation d'équipements techniques de téléphonie mobile ORANGE sur la parcelle cadastrée section I. n° 1560, lieu-dit « Les Prés Vieux ». Le projet porte sur l'implantation d'un pylône treillis de 35.74 m, d'une zone technique, d'une aire de stationnement et d'une clôture, le tout sur une

emprise de 90 m<sup>2</sup> environ. M. le Maire précise que plusieurs endroits ont été proposés lors de la visite sur place à l'interlocutrice missionnée par la société ORANGE et que l'implantation retenue correspond aux obligations réglementaires. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'implantation d'une antenne relais sur la parcelle cadastrée l n° 1560 « Les Prés Vieux », d'accepter les modalités de la convention entre la commune de Ménesplet et la société ORANGE, jointe en annexe, de le charger de contacter la société missionnée par ORANGE et de signer toute pièce afférente à ce dossier.

#### **6- Approbation programme travaux sur le réseau assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude diagnostique du système d'assainissement collectif a été réalisée par le bureau d'études ARTELIA en 2019/2021. Il présente le programme de travaux et d'actions qui a été établi suite à cette étude diagnostique pour un montant de 145 150 € (phase 1) – et 13 800 € (phase 2). Adopté à l'unanimité

#### **7- Modification statuts CCIDL**

La Maison France Services (MFS) a pour missions d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les services publics notamment. Guichet unique administratif, il donne la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Isle Double Landais mis à jour par délibération n°2021-35 du 31 Mai 2021.

Le Conseil municipal par 9 voix pour, 3 contre et 5 abstentions décide d'approuver la modification des statuts communautaires par le transfert et l'extension des compétences dites « optionnelles ».

#### **8- DM4 – VIREMENT CREDITS- retour d'un emprunt de la CCIDL et ASE**

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de régler certaines dépenses, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

Sens	Compte	Montant
Fonctionnement dépenses	66111 (66)	+ 2 500.00 €
Fonctionnement dépenses	6574 (011)	+ 150.00 €
Fonctionnement dépenses	022	- 3 150.00 €
Fonctionnement dépenses	6281 (011)	+ 500.00 €
Investissement dépenses	1641 (16)	+ 6 900.00 €
Investissement dépenses	020	- 6 900.00 €

#### **9- Convention modernisation parc éclairage public**

Le Maire informe le conseil municipal que le diagnostic complet des installations d'éclairage public réalisé par le SDE24 a mis en évidence une vétusté importante des installations de l'ordre de 33 %, le SDE24 a établi une stratégie pour pouvoir accompagner les communes dans la modernisation de leur parc d'éclairage public par convention. Le conseil municipal, à l'unanimité décide : de retenir une durée de réalisation des travaux de **5 années** et de démarrer ces travaux en **2022**, pour un montant estimatif annuel moyen de **23 300.00 € HT**, et d'autoriser le Maire à signer la convention de modernisation du parc d'éclairage public et le procès-verbal de mise à disposition des biens avec le SDE24.

#### **10- Aliénation chemin rural**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un administré, ayant sollicité l'aliénation d'une partie du chemin rural situé Lalande, nommé « impasse du Lacet » section F en vue d'une future éventuelle acquisition. Il propose de procéder à l'aliénation après enquête publique préalable. Accord unanime du conseil municipal.

### **11- Concessions cimetière suppression de la part CCAS**

Une très ancienne délibération répartissait le produit des concessions funéraires sur 1/3 CCAS et 2/3 commune. La loi n° 96-142 du 21 février 1996 a abrogé explicitement la disposition prévoyant la répartition du produit des concessions funéraires à hauteur d'un tiers au bénéfice du centre communal d'action sociale. Considérant que tous les travaux réalisés sur le cimetière de la commune sont réglés par le budget principal, la totalité du produit pourrait être affectée au budget principal à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

## **II – Informations**

### **1 Informations travaux**

- a. Transformation du CCAS en logement d'urgence à l'étage et bureaux au rez-de chaussée : Le dossier de consultation des entreprises doit être lancé jeudi 23 septembre et mis en ligne sur la plateforme AWS, date limite de réception des offres est le : jeudi 21 octobre 2021
- b. Réseau assainissement et station d'épuration : deux conventions avaient été signées pour l'aide à la recherche d'un maître d'œuvre dans le cadre de la restructuration du réseau d'assainissement. Suite aux diverses préconisations, permettant de percevoir un peu plus de subventions, la 1<sup>ère</sup> idée de procéder en deux étapes a été abandonnée au profit d'une seule et même démarche. Les conventions ont été annulées et une nouvelle a été éditée pour un montant de 6 000€ HT.

### **2 Ambassadeur-référent COVID**

La préfecture a fait savoir par mail que les communes devaient désigner un ambassadeur-référent COVID ayant pour mission, la sensibilisation et la mise en œuvre des recommandations sanitaires. Celui-ci devra suivre une formation, tout d'abord sur la plateforme <https://www.tap-ehesp.fr> puis une en présentiel sur une journée. Stéphanie QUIVIGER, adjointe, sera cet ambassadeur-référent.

- 3 **Informations communautaires** : pas d'information particulière, chaque compte-rendu étant envoyé régulièrement à chaque membre du conseil.

### **4 Informations diverses**

- a. Lecture courriers remerciements
- b. Le maire informe de l'état d'avancement du budget
- c. Divers

Vu pour être affiché le vendredi 30 septembre 2021, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Ménesplet, le 30 septembre 2021

Le Maire  
(scanné et signé)  
